

Image not found or type unknown



régime fiscal location vide

Par **aurelia25101**, le **09/04/2012** à **15:57**

bonjour,

j'ai mis en location un bien en sept 2011 dont les revenus fonciers sont inférieurs à 15 000€.

je pense opter pour le régime réel afin de déduire les intérêts d'emprunt.

s'agit-il des intérêts d'emprunt de toute l'année 2011 ou uniquement ceux de sept à déc 2011?